

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 19 (1957)
Heft: 10

Rubrik: Où il est question des assemblées agricoles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Où il est question des assemblées agricoles

J'ai lu récemment dans un numéro du «Tracteur» que vous êtes reconnaissants si l'on vous fait parvenir des suggestions et même des critiques. Il y a une chose que j'aimerais critiquer, et c'est qu'on compte toujours tant de retardataires à chaque assemblée générale ou régionale organisée par la section (ce qui est du reste également le cas lors de toute réunion de caractère agricole). Aussi chaque séance ne peut-elle commencer qu'avec au moins 1/2 heure de retard. Il y a déjà un moment qu'un pareil j'm'en fichisme me va sur les nerfs. Généralement parlant, c'est plutôt vers la fin que les réunions deviennent intéressantes. Mais il est alors si tard que bien des participants sont obligés de partir pour aller affourager le bétail, et c'est à ce moment-là qu'ils regrettent surtout que la réunion n'ait pas débuté à l'heure prévue. Pourquoi donc ces retardataires ne peuvent-ils arriver à l'heure comme tout le monde ? Est-ce qu'un train attend le bon vouloir de chaque voyageur pour partir ? Cette mauvaise habitude prise par certains m'a tellement irrité que je ne suis déjà plus allé à quelques assemblées. Si les choses ne s'améliorent pas dans notre section, on peut être sûr que je donnerai ma démission. C'est pourquoi j'ai tenu à demander à la Rédaction du «Tracteur» qu'elle veuille bien publier en gros caractères mon opinion et le désir que j'exprime. Si les présidents et les participants d'une assemblée ou de toute autre réunion faisaient preuve de fermeté, il serait facile de remédier à ce désordre. Qu'en pensez-vous ? N'ai-je pas raison ?

P.K., à G.

Remarque de la Rédaction. — Vous avez parfaitement raison, mais seulement jusqu'à la phrase où vous menacez de démissionner. En sortant de l'association, vous n'arrangez rien, et vous vous causez en outre un tort certain. Ce qu'il vous faut faire, c'est proposer la prochaine fois que les assemblées commencent à l'avenir exactement à l'heure fixée. Vous verrez que les choses seront changées d'ici à deux ans. — Ne désirant offenser personne, nous tairons d'où cette lettre nous est parvenue et nous prions chaque président de section de bien vouloir ouvrir dorénavant les séances juste à l'heure prévue. A cette occasion, qu'il nous soit aussi permis de remarquer que la partie administrative devrait être «liquidée» dans bien des cas avec davantage d'allant afin qu'il reste suffisamment de temps ensuite pour la discussion générale, si appréciée. Des membres d'une section se plaignent notamment depuis des années que le président, certainement bien intentionné, fasse traîner inutilement en longueur les séances par suite des remarques qu'il se croit obligé d'exprimer lors de chaque vote. Un président devrait avant tout laisser parler, puis résumer en quelques phrases ce qui a été dit, en ajoutant éventuellement de brèves remarques personnelles. Mais pourquoi donc n'ose-t-on pas dire franchement son opinion à cet égard ? Pourquoi ne fait-on pas preuve de ce courage civique dont on parle tant ? Et pourquoi laisse-t-on ce soin à un modeste journaliste qui s'attire ainsi une fois de plus les foudres des «dieux» ?

LE TRACTEUR et la machine agricole

Rédaction: R. Piller, Brougg/Argovie.

Administration: Secrétariat central de l'Association Suisse de Propriétaires de Tracteurs, Hauptstr. 12, Brougg/Arg.,
Téléphone (056) 4 20 22. Compte postal VIII 32608 (Zurich).

Régie des annonces: Annonces Hofmann, Steinmaur/Zch., Téléphone (051) 94 11 69.

Prix de l'abonnement: frs. 7.— par an **Gratuit pour les membres de l'Association** **Parait tous les mois**

Imprimerie et expédition: Schill & Cie., Lucerne.

Droit de reproduction réservé.